

COLLOQUE À LA COUR

L'ATTRACTIVITÉ DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE
DANS LES RELATIONS ECONOMIQUES,
REGARDS CROISES



jeudi 30 juin 2022

de 17 heures à 19 heures

en Grand'chambre



Les colloques et conférences organisés par la Cour de cassation
sont diffusés en direct puis accessibles en différé
sur son site internet, Youtube, Twitter et Facebook



La réforme très attendue de la responsabilité civile pourrait arriver à point nommé pour procéder à une rénovation de la matière, afin de l'adapter aux enjeux actuels et à venir des relations économiques dans toute leur diversité.

Le travail collectif, conduit entre octobre 2021 et juin 2022, à partir d'approches comparatives plurielles (analyse économique du droit, droit comparé et surtout droit comparé interne), a abouti à un ensemble de propositions visant à améliorer la réponse juridique et judiciaire apportée, dans une perspective d'attractivité renforcée de la réparation des préjudices économiques en France.

La réparation des préjudices concurrentiels est quant à elle au centre de ce colloque de restitution, en raison de l'aptitude du droit de la concurrence à être un terrain d'expérimentation et d'une compétition particulièrement vive entre les systèmes de droit en ce domaine.

Ouverture par Madame Chantal ARENS, Première présidente de la Cour de cassation

sous la présidence de Muriel CHAGNY, professeure de droit à l'université Paris Saclay

Grégory MAITRE, *avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation*

Didier FAURY, *expert agréé par la Cour de cassation*

Louis PERDRIX, *professeur de droit à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)*

Jean-Daniel BRETZNER, *avocat au Barreau de Paris*